



Comment faire pour une rupture conventionnel

Par **seraphin77450**, le 11/06/2014 à 14:04

bonjours

j'espere que quelqu'un pourra me conseiller ou même m'aider à partir de mon poste. Je travaille comme vendeuse en boulangerie /pâtisserie. Cela fait plusieurs mois que mes patrons n'en font rien. À ce jour, je ne suis qu'une bonne à rien (je suis en poste depuis le 14/02/2012) et j'étais un bon élément. Je voudrais partir car ma santé en prend un coup (j'ai même un suivi médecin et cardiologue; médicament pour dormir, pour le stress, angoisse et maintenant pour le cœur à cause des palpitations; il faut que cela s'arrête) Aujourd'hui, j'ai proposé de faire une rupture conventionnelle à mon patron et il ne m'a pas dit non; Donc ma question est comment faut-il faire? Car je pense que lui, il ne bougera pas, c'est à moi de faire les démarches. J'aimerais finir mon préavis fin juillet comme cela au mois d'août, c'est mes vacances qu'il me doit et en septembre, je n'y remet plus les pieds. Je voudrais partir sans histoire, mais au moins, j'ai le droit d'avoir des indemnités de chômage (car pour eux, j'ai quitté un bon poste et maintenant, ils n'ont plus besoin de mes services, voilà!) je me suis fait avoir en long et en large, j'ai cru en leur bonne parole. donc je veux partir en paix car je ne suis pas méchant et je ne suis pas comme eux, je veux partir la tête haute car pour l'instant, je me remet toutes mes années en questions

Par **Lag0**, le 11/06/2014 à 14:31

Bonjour,

Il faudra bien tout de même que l'employeur s'y mette un peu...

La procédure est décrite dans ce dossier

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/rupture-conventionnelle-du-contrat,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html>

Et vous pourrez télécharger le formulaire pour l'homologation.